

Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : Me Manon Des Ormeaux, Directrice, Service de la qualité de la profession

DATE : Le 24 mai 2019

OBJET : Liste des formations en éthique et déontologie ou en pratique professionnelle

1* ¹	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
<p>Le Service de la qualité de la profession organise les 3 et 4 octobre, le 2^e <i>Rendez-vous Poursuivant-Défense</i>, à Saint-Hyacinthe. Dans le cadre de cette activité de formation sera programmée une conférence sur les relations Poursuivant-Défense, sous l'angle déontologique.</p> <p>Animée par Me Ariane Gagnon Rocque, avocate de la défense et Me Matthew Ferguson, avocat au bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales, cette conférence de 90 minutes portera sur les principaux enjeux rencontrés par les avocats dans leurs relations avec les confrères et consœurs, et abordera les préoccupations déontologiques particulières aux avocats de la défense et aux avocats du ministère public.</p> <p>Mes Gagnon-Rocque et Ferguson sont auteurs du volume <i>Éthique et déontologie en matière criminelle</i> de la collection Droit pénal du JurisClasseur Québec, publié chez LexisNexis Canada.</p> <p>Ce contenu pourra être capté pour ensuite être diffusé en Webpro à l'ensemble des avocats oeuvrant en défense et au bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales, partout au Québec, permettant encore mieux l'atteinte des objectifs poursuivis par le Barreau du Québec avec cet évènement. De plus, elle permettra aussi aux avocats de la défense et à ceux oeuvrant au bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales d'avoir accès à un contenu de formation spécifiquement développé pour eux.</p>	
2	Recommandation ou résolution proposée
<p>CONSIDÉRANT que les membres de l'Ordre doivent, depuis le 1er avril 2019, suivre trois heures de formation continue en éthique et déontologie ou en pratique professionnelle en vertu du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats</i>;</p>	

¹ Cette section tient en compte les impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.

CONSIDÉRANT que ces trois heures de formation en éthique et déontologie ou en pratique professionnelle doivent être suivies à partir d'une liste de formations offertes par l'Ordre;

CONSIDÉRANT la résolution 7.4 du Conseil d'administration du Barreau du Québec du 20 mars 2019 adoptant la liste des formations admissibles du catalogue actuel du Barreau du Québec aux fins de l'obligation relative aux 3 heures en Éthique, déontologie ou en pratique professionnelle;

CONSIDÉRANT l'importance de développer et offrir des contenus en éthique et déontologie ou en pratique professionnelle qui puissent répondre aux enjeux spécifiques des avocats dans leur pratique;

Il est recommandé :

D'AJOUTER cette formation spécifique du Rendez-vous Poursuivant-Défense à la liste des formations admissibles du catalogue actuel du Barreau du Québec aux fins de l'obligation relative aux 3 heures en Éthique, déontologie ou en pratique professionnelle.

3	Autres éléments pertinents, le cas échéant
3.1 Impacts financiers :	
n/a	
3.2 Consultations effectuées :	
n/a	
3.3 Documents joints :	
n/a	